



Violences Sexistes Et Sexuelles

ÇA SUFFIT !

SUITE AU GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES OU A ETE EXCLU LA DISCUSSION SUR LES VIOLENCES AU TRAVAIL, LA JOURNÉE MONDIALE DU 25 NOVEMBRE 2019 POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES DOIT PRENDRE CETTE ANNÉE UN RELIEF PARTICULIER

Les milliers de témoignages et de dépôts de plaintes démontrent l'ampleur et la gravité des violences sexistes et sexuelles dans la société et au travail, mais également d'un élan des femmes pour prendre la parole en visibilisant leur réalité.

Ces témoignages ne peuvent rester sans suite.

Il nous faut gagner et renforcer des droits collectifs, pour mettre fin à la tolérance sociale et à l'impunité qui entourent les violences contre les femmes.

LA CGT PORTE DE NOMBREUSES PROPOSITIONS

Le combat pour la dignité au travail est essentiel, nous le mènerons activement et sans relâche, pour de réelles avancées.

25 novembre journée mondiale pour l'élimination de la violence contre les femmes

Manifestation 23 novembre 2019

14 h 30

cours d'Estienne D'orves Marseille

ni de la séduction

ni de l'humour

AUX VIOLENCES
SEXISTES ET
SEXUELLES

L'Assemblée Des Femmes, L'Amicale du Nid,, Association des femmes kurdes Arin Mirkan, CIDFF PACA, Collectif13 Droits Des Femmes, Centre Evolutif Lilith, Femmes solidairesMarseille , Forum Femmes Méditerranée, Le Mouvement du Nid, Marche Mondiale des Femmes Paca, Mouvement Jeunes Femmes, NEGAR soutien aux femmes d'Afghanistan,Osez le féminisme!13, SOS Femmes , Union des femmes GAMS Sud, Aix-en-partagé, Attac Marseille, La Cimade Marseille, Calme11/12eme, LDH Marseille, MRAP13, Résister Aujourd'hui, FSU 13, FSE, Solidaires 13, Sud Education13, UD-CGT13, UNEF Aix-Marseille, UNL, Génération-s Marseille, GRS, LFI, PCF 13, PS-13.

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL !

- 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail,
- 20% de harcèlement sexuel au travail,
- 8 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.
- 70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait : 40% d'entre elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées.

223 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple par an et cela a une incidence sur leur vie professionnelle, elles sont aussi des travailleuses. Elles sont bien souvent, pour échapper à leur conjoint violent, contraintes à la démission ou au licenciement. Pourtant, leur travail constitue leur planche de salut pour assurer leur indépendance économique et échapper aux phénomènes d'emprise.

On constate que les violences sexistes et sexuelles ne sont pas un sujet de dialogue social dans l'entreprise, rare sont celles qui ont pris des mesures de prévention.

Avec les associations féministes, la CGT propose **l'adoption d'une loi cadre contre les violences faites aux femmes**

La CGT demande la mise en place d'un cadre de concertation tripartite pour travailler sur les évolutions législatives et réglementaires à apporter.



POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES AU TRAVAIL ET PROTEGER LES VICTIMES, LA CGT PROPOSE :

- La mise en œuvre de sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de prévention et de protection des salarié.e.s et la création d'une obligation de négocier sur les violences sexistes et sexuelles ;
- La mise en place d'une heure de sensibilisation obligatoire de tous les salarié.es, d'une formation de tou.te.s les managers, RH et professionnel.le.s (magistrat.e.s, policier.e.s, gendarmes, professionnel.le.s de santé, enseignant.e.s...),
- l'arrêt de la suppression des subventions aux associations et l'accroissement conséquent du nombre de places d'hébergements ;
- L'extension des prérogatives et moyens des inspecteurs/trices et des médecins du travail.

Il y a urgence, comme le prévoit la dernière convention de l'OIT, à adopter des mesures pour sécuriser le travail des victimes et notamment :

- la mise en place de congés payés,
- le droit à des mesures de mobilité géographique, fonctionnelle et à des modifications d'horaires ;
- l'interdiction des licenciements des femmes victimes et l'allongement des délais de prescription des licenciements abusifs.

La ratification par la France de la convention 190 de l'OIT doit être l'occasion de mettre ces mesures à l'ordre du jour rapidement